

Dénomination de l'institution

Service public fédéral Économie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie (Direction générale Statistique et information économique).

Nom du projet

Microcensus 2006

Acronyme

Microcensus 2006

Descriptif du projet et place de celui-ci dans le cadre général de l'institution

Depuis 1846 déjà, le Service public fédéral Économie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie – Direction générale Statistique et information économique (anciennement *Institut national de Statistique*, ci-après désigné par *Direction Statistique*) organise les « Recensements généraux de la population », lesquels, outre leur fonction de déterminer la taille et la composition de la population, ont surtout un caractère scientifique. La Direction Statistique en traite et diffuse les résultats sous la forme de tableaux et de publications, mais aussi sous la forme de matériaux bruts pouvant être exploités par des institutions publiques de recherche, par le monde universitaire ou par d'autres acteurs intéressés, en vue de l'étude d'un large éventail de domaines de nature socio-économique. Encore aujourd'hui, les recensements sont dans notre pays la principale source d'informations socio-économiques, et pour nombre de données issues des recensements aucune autre source n'est disponible.

Cependant, un grand bouleversement s'annonce pour la période à venir : le Conseil des ministres, par une décision prise en sa séance du 4 mai 2000, a d'une part consenti à ce qu'une enquête socio-économique générale soit organisée au 1^{er} octobre 2001, mais a d'autre part donné mandat au ministre de l'économie d'élaborer une proposition de modification de la loi du 4 juillet 1962 relative à la statistique publique, modification visant à abroger l'obligation d'effectuer tous les dix ans un recensement exhaustif classique, et de concevoir des solutions de rechange permettant de collecter les données concernées sans devoir recourir à une enquête exhaustive, en particulier en exploitant des bases de données administratives déjà existantes ou à créer.

C'est au Conseil supérieur de Statistique que fut confiée l'organisation des travaux d'étude en vue de l'élaboration de solutions de rechange aux recensements classiques ; ainsi, depuis deux ans, cinq équipes de recherche universitaires s'emploient à des travaux d'étude spécifiques dans les différents domaines liés à cette problématique.

Toutefois, à côté de ce travail d'étude, il importe grandement à présent que soit enfin entreprise la conception *pratique* des bases de données statistiques et que commence bientôt leur mise en place, de sorte à valoriser le travail d'étude antérieur et en cours, et à assurer la continuité du recensement d'ici à 2011. À cet effet, il est proposé de mettre sur pied un « Recensement administratif pilote 2006 », propre, d'une part, à accroître l'expertise technique et logistique en matière de transition vers un recensement administratif, et ayant, d'autre part, l'ambition de fournir déjà, exactement à mi-parcours de la périodicité décennale classique des recensements, un premier relevé de données socio-économiques utilisables d'origine administrative. Ce recensement pilote s'effectuerait au moyen d'un échantillon correspondant à 20% de l'ensemble des personnes de référence et des membres appartenant à leur ménage. Cela permettrait de couvrir, avec une résolution suffisante, le territoire belge tout entier. Par la mise à contribution des grandes bases administratives (le Registre national, la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale, la Banque-Carrefour des Entreprises, la base de données cadastrale de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale, les bases de données de l'enseignement et des diplômes délivrés, ...), l'on serait en mesure de couvrir un nombre maximal parmi les domaines classiquement explorés par les recensements.

Le choix de l'année 2006 apparaît opportun à plusieurs égards :

- Le moment se situe exactement à mi-chemin entre l'Enquête 2001 et son successeur prévu en 2011 : comme un des objectifs de la transition vers des recensements administratifs est de réduire

la périodicité, le recensement pilote constituera du même coup l'amorce d'un système quinquennal de recensement.

- La date choisie laisserait suffisamment de temps, avant le recensement pilote administratif, pour incorporer préalablement dans le projet les résultats de travaux de recherche toujours en cours sur cette matière.
- Par ailleurs, le temps de préparation d'un environ un an donnerait tout le loisir de mettre au point les différentes étapes cruciales, techniques et organisationnelles, nécessaires au succès du recensement pilote, savoir : la mise en place, à l'intérieur de la Direction Statistique, des bases de données statistiques indispensables ; la conclusion de conventions avec les gestionnaires des bases administratives, etc..
- Le choix d'une périodicité de cinq ans contribuerait à l'utilité pratique des résultats et à leur statut comme valeurs de référence.

Le projet qui est exposé ici s'inscrit dans une vision plus large du développement du futur appareil statistique belge. Certes, le rôle plus important qui serait accordé aux bases administratives entraînerait des besoins accrus en enquêtes par sondage supplétives de grande envergure ; mais en contrepartie, une exploitation à bon escient de données administratives permettrait de cerner aussi les principales évolutions démographiques et sociales. Les principaux avantages de l'utilisation de données administratives sont la grande précision et l'exhaustivité. Mais en même temps, les statistiques de ce type souffrent de limitations importantes. Les données reflètent une réalité purement administrative qui ne coïncide pas toujours avec la réalité sociale, et ne permettent pas de creuser plus avant pour mettre au jour les rapports de causalité. D'où l'intérêt accru qu'il y a alors à maintenir les grandes enquêtes par sondage nationales.

En plus des enquêtes existantes, effectuées depuis longtemps par la Direction Statistique, vient d'être lancée également une enquête par panel totalement nouvelle : l'enquête SILC (Enquête sur le revenu et les conditions de vie). D'autre part, la Direction Statistique vient aussi de prendre l'initiative d'une étude préliminaire à la mise sur pied d'une éventuelle enquête démographique nouvelle, à laquelle elle s'efforce d'associer les Communautés et Régions, savoir l'enquête « GGS » (*Génération et Genre*). L'effort d'investissement, matériel et humain, qu'a déjà consenti la Direction Statistique en vue de la réalisation de l'enquête SILC est considérable.

Il est de coutume, dans les enquêtes par sondage, de vérifier la validité des résultats en les confrontant aux sources représentatives ayant la plus grande ampleur. Jusqu'à aujourd'hui, ce sont le « recensement de la population » ou l'« Enquête socio-économique » qui ont toujours joué ce rôle. Le nouveau mode de collecte de données est susceptible cependant de mettre en question la valeur de référence des recensements. Aussi apparaît-il urgent d'effectuer un travail d'étude complémentaire qui ferait intervenir des données collectées selon le nouveau système. Si l'on veut qu'à l'avenir le recensement administratif puisse jouer à son tour un rôle central similaire dans l'appareil statistique belge, il importe que l'étude de la situation nouvelle soit entreprise suffisamment tôt.

Enfin, il convient de signaler la dimension *européenne* de la collecte de données socio-économiques, dimension dont l'importance ne laisse de s'accroître. Plusieurs grandes enquêtes par sondage s'inscrivent dans des projets européens plus larges ou sont là pour produire les données qu'on est tenu de communiquer aux institutions statistiques européennes. L'Enquête sur les forces de travail en est sans doute l'exemple le plus classique. Mais une portée européenne est attachée également à la transition vers les recensements administratifs. Certains pays, en particulier scandinaves, font d'ores et déjà usage des bases de données administratives à des fins statistiques ; beaucoup d'autres pays se disposent à faire cette transition ou examinent les possibilités d'une telle formule. Dans ces pays, un large éventail de possibilités différentes a été examiné, mis à l'essai et appliqué, et l'infrastructure statistique y a été de diverses manières adaptée afin de permettre la mise en œuvre de ce mode de collecte et afin aussi qu'il puisse servir également à d'autres fonctions d'intérêt public. Bien entendu, la présente proposition d'étude s'autorise aussi de toute cette expertise, et l'intégration de résultats provenant de bases de données et de résultats issus d'enquêtes doit être considérée dans cette perspective européenne.

Réalisation à mettre en oeuvre

a. Par l'équipe de recherche.

Le mandat de l'équipe de recherche se décompose en quatre volets :

- 1) Établir une liste portant, d'une part, les variables, assorties de leurs spécifications (localisation dans le temps, format, ...), qui seront demandées auprès des différents gestionnaires administratifs de bases de données, et, d'autre part, les méta-données nécessaires à l'exploitation de ces données et au contrôle de leur validité et de leur fiabilité. Cette opération implique que soient d'ores et déjà prises les mesures propres à favoriser, lors de la requête de données et de l'extraction des échantillons, une harmonisation des divers échantillons prélevés dans les différentes bases de données.
- 2) Assister et conseiller la Direction Statistique lors de l'exploitation desdites données. Sont ici concernées toutes les sous-activités, depuis la transaction des données sous leur forme originelle jusque et y compris la réalisation du *produit fini* statistique, à savoir : l'arrêt d'un choix définitif de variables et de sources de données ; la mise en relation d'informations d'origine différente ; les garanties de confidentialité, les contrôles et l'analyse de la qualité (caractère complet, doublons, cohérence interne, indice temporel du relevé, ...). De même, les procédures présidant au *toiletage* des données seront fixées par l'équipe de recherche. Toutes ces opérations devront être exécutées en tenant compte de la spécificité qui est celle de l'information en provenance de sources statistiques *administratives*, c'est-à-dire en tenant compte du fait qu'il s'agit d'informations fragmentées, avec des indices temporels qui diffèrent, et recueillies selon un mode de collecte conçu en fonction d'une finalité administrative plutôt que statistique.
- 3) Dresser, de manière systématique, la cartographie du processus dans son intégralité, en rendant compte des flux de données, de l'analyse de la qualité, et de tous les aspects qui intéressent le taux de couverture, la fiabilité, le degré d'actualité, et la comparabilité, ainsi que des autres aspects qualitatifs qui appartiennent en propre au mode de collecte administratif de renseignements socio-économiques, et d'autre part formuler des recommandations visant à minimaliser ou à prévenir d'éventuelles répercussions négatives sur la qualité du produit final.
- 4) Réaliser une publication scientifique propre à valoriser et à diffuser les résultats du recensement administratif pilote 2006, en tenant compte cependant de la qualité incertaine du produit final. En cas de qualité suffisante, il sera envisagé la formule d'une « Monographie du recensement » très limitée, qui s'attacherait à décrire les glissements socio-économiques intervenus depuis 2001. Si au contraire, la qualité et la comparabilité avec 2001 sont insuffisamment garanties, le produit final sera alors plutôt une analyse critique des sources, s'efforçant de comparer, pour la même période, les nouvelles données avec les autres sources.
- 5) Examiner la manière dont les données concernées peuvent être comparées et harmonisées au niveau international/Européen. L'équipe scientifique produira un rapport spécifique à cet égard.

b. *Par l'institution publique*

1) Avant l'étude proprement dite

Préalablement à l'étude proprement dite, la Direction Statistique et le Service d'encadrement Technologie de l'information et de la communication (ICT) procéderont, de concert avec les principaux gestionnaires des sources administratives pertinentes, à tous les préparatifs nécessaires en vue de la transaction de fichiers de données. Sont ici concernés en particulier : le Cadastre (SPF Finances) ; le Registre national ; la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale ; et les institutions régionales ayant dans leurs attributions la statistique de l'enseignement. En général, de bonnes relations de coopération existent déjà avec ces institutions, et des données administratives sont communiquées d'ores et déjà. Toutefois, il importe à présent que dans ces cadres de coopération l'élément « recensement administratif » soit dorénavant intégré au niveau

structurel, et qu'il y soit consacré le travail de concertation nécessaire. À cet effet, les instances concernées seront invitées à discuter de la problématique de la communication de données à des fins statistiques et à mettre au point, pour le long terme, les structures d'une collaboration portant sur la statistique du recensement.

De son côté, la Direction Statistique s'engage à établir un rapport sur l'état d'avancement des bases de données en cours de création, bases de données destinées à faire le suivi (longitudinal) de la population, du niveau d'enseignement, du parc de logements etc. (projet DEWOLO). Le rapport exposera également les travaux qui, au sein de la Direction Statistique et d'ICT, ont déjà été entrepris dans le passé en vue de préparer et d'évaluer la mise en relation et l'exploitation de sources alternatives (informations socio-économiques contenues dans la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale, Enquête sur les forces de travail, adresses consignées dans le Registre national, Cadastre, etc...).

Enfin, la Direction Statistique entreprend toute démarche administrative et logistique propre à assurer que le personnel nécessaire soit disponible et affranchi d'autres tâches, afin d'être en mesure de poursuivre aussitôt, dès le démarrage du projet, la mise en place de ces bases de données. Cela nécessite de la part de la Direction Statistique et de l'ICT ensemble environ 5 EPT en personnel qualifié.

2) Au cours du projet

Au cours du projet, le soumissionnaire aura charge :

- d'organiser les pourparlers avec les gestionnaires respectifs des différentes bases de données administratives, et de veiller à ce que soient admis, au sein de l'institution et de l'équipe de recherche, des délégués des instances concernées ;
- d'examiner les demandes de communication de données, de traiter les aspects techniques liés aux protocoles de communication de données et aux formats de ces données, ainsi que d'assurer le suivi des dossiers de demande ;
- de gérer l'information administrative destinée à une utilisation statistique, d'établir les relations utiles entre les fichiers, et de fournir des échantillons anonymisés en vue de leur évaluation par l'équipe de recherche ;
- de publier le résultat final des travaux, sous une forme susceptible, ainsi qu'il a été indiqué ci-haut, de varier quelque peu en fonction de la qualité de l'information, et de diffuser ce résultat final par les canaux usuels (infoshops, internet,...).

1. Produit fini à réaliser :

a. *par l'équipe de recherche*

Pour l'équipe de recherche, le « produit fini » comportera trois volets :

- un *rapport* qui, suivant la formule de la *recherche-action*, dresse la cartographie du processus, le commente, et propose des alternatives et des solutions. Pour l'institution publique, ce rapport sera utile comme *journal de bord* relatant les travaux effectués sur les bases de données statistiques longitudinales et sur la conception et le développement optimisés de celles-ci.
- une *base de données statistiques* qui suit le plus fidèlement possible le format des recensements de la population classiques en tant que cliché instantané de la réalité socio-économique. La mesure dans laquelle ce premier « cliché administratif » se prêtera aussi à une diffusion plus large et à une exploitation scientifique plus poussée devra être précisée, mais une telle éventualité devra en tout état de cause être prévue d'emblée. Cette base de données est intégralement localisée dans l'institution publique soumissionnaire et placée entièrement sous la gestion de celle-ci. Il va de soi que les restrictions et clauses classiques

propres à préserver la vie privée s'appliquent aux équipes de recherche, qu'elles soient ou non attachées à l'institution.

- un produit fini sous forme de *publication* scientifique, qui, suivant le niveau de qualité atteint, variera d'une *mini-monographie du recensement* à un *passage en revue critique* des indicateurs socio-économiques actuels tels qu'ils se dégagent des différentes sources. Les autres enquêtes par sondage de la Direction Statistique y seront également prises en considération.

b. pour l'institution publique

L'institution publique s'engage à créer et à tenir à jour, à titre de « produit fini », une base de données exploitable apte à contenir les données à collecter dans le cadre du présent projet, tout en respectant les mêmes règles et usages qui s'appliquent classiquement aux données d'un recensement de la population. La possibilité est envisagée en outre d'ajouter des restrictions supplémentaires touchant la diffusion de résultats de qualité incertaine.

Pour le SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie (Direction générale Statistique et Information économique) le résultat final, sous la forme d'une base de données et de résultats publiés, représente une plus-value importante. Cependant, il y a lieu d'insister sur le fait qu'il importe au moins autant, face aux profonds bouleversements dans le domaine de la collecte de données socio-économiques, d'être capable d'anticiper sur les défis techniques et les nouveaux desiderata en matière de contenu. L'information visée devra en effet être assemblée à partir d'éléments qui ont été collectés suivant des échelles de temps différentes, sous des angles d'approche divergents et en vue de buts distincts. Lors d'une transition de cette ampleur et de cette complexité, il est essentiel de pouvoir faire appel à une équipe de recherche qualifiée, apte à relever, au plan méthodologique, ces nouveaux défis.

2. Valorisation du produit fini :

a. pour l'institution publique : intégration du produit fini dans son propre fonctionnement

L'article 21 de la loi du 2 janvier 2001 met fin à l'obligation d'organiser un recensement décennal général et prévoit en lieu et place la création et la tenue à jour, par la Direction Statistique, de bases de données statistiques devant être alimentées par des sources administratives. Le ministre de l'économie sollicite la Direction générale Statistique et information économique de poursuivre plus avant les travaux entrepris à cette fin.

La présente proposition de recherche vise justement à obtenir, dans divers dossiers connexes, des avancées quant à la méthodologie et au contenu desdites bases. Au demeurant, des recherches préliminaires sont menées dans cette matière depuis environ deux ans. La longue tradition belge dans le domaine de la statistique socio-économique sur la base des recensements de la population, les efforts qui sont dès maintenant accomplis sur ce plan, et l'intérêt accordé à cette mission par le ministre compétent tendent à garantir que le produit fini puisse s'intégrer dans le fonctionnement du SPF Économie.

En outre, la Direction Statistique escompte de ce projet une interaction positive avec les grandes enquêtes par sondage que l'institution organise par ailleurs, et la présente proposition doit être vue comme s'inscrivant dans une vision plus large concernant le développement futur du système statistique belge. Ce dernier est conçu de sorte à assurer, dans une perspective longitudinale, tant la production de la statistique socio-économique au niveau belge, que la communication de données aux institutions statistiques européennes, et ce tout en veillant à leur qualité.

b. pour le « public » : conditions et modalités d'accès pour les scientifiques et pour le grand public.

La valorisation dont à long terme bénéficiera le résultat final aux yeux du public – qu'il s'agisse des scientifiques ou du grand public – est incontestable ; l'avenir du recensement (ou de l'enquête socio-économique) ne peut que se trouver renforcé par la présente proposition de recherche. Mais aujourd'hui déjà, à mesure que les résultats de l'Enquête 2001 sont mis à la disposition pour être

diffusés ou soumis à des études plus approfondies, l'on peut mesurer l'intérêt que les médias et le monde de la recherche portent à cette source d'informations unique.

Comme indiqué ci-haut, il est moins certain, à cet instant, que les résultats du premier essai tel que proposé ici, c'est-à-dire suivant la formule administrative, seront d'emblée de la même valeur. L'idée de faire dépendre de la qualité des données le type de formule utilisé pour la publication du résultat final permet de prendre en compte cet élément d'incertitude, et d'obtenir en tout état de cause un résultat final de valeur, fondé scientifiquement.

Quant à définir les conditions et modalités d'accès pour les différents groupes d'utilisateurs des données de recensement, la Direction Statistique dispose d'une méthode éprouvée, où la protection de la vie privée du citoyen est bien évidemment la préoccupation majeure. Cela implique concrètement que des données susceptibles de conduire, soit directement soit par croisement, à une identification individuelle ne peuvent être communiquées sous aucun prétexte, et que l'information est diffusée au niveau d'agrégation le plus élevé auquel l'information est encore utile pour l'utilisateur. De surcroît, l'on travaillera systématiquement sur des échantillons au lieu de populations exhaustives. La Commission de la protection de la vie privée est seule habilitée à accorder des dérogations à ce principe.

3. Échéancier et planification des tâches de recherche à accomplir et estimation du potentiel scientifique nécessaire

a. Échéancier des activités : estimation du projet en mois

Voir le Tableau synoptique des tâches en fin de fiche. Il convient de souligner que ce calendrier dépend de la fourniture de données par des tiers, et l'exécution de ces tâches peut dès lors quelque peu varier.

b. Planification des activités : phasage des tâches

1. Pour l'équipe de recherche.

Décomposition en quatre phases se recouvrant partiellement ; chronologie sous réserve étant donné la dépendance de tiers en ce qui concerne la fourniture de données.

Phase 1 : (septembre 2005 – juin 2006)

- concertation avec les gestionnaires de bases de données administratives : cette concertation, qui comprendra une série de réunions de travail, vise à aboutir à la mise en place de structures permanentes pour la communication de données dans le cadre des recensements administratifs.
- mise au point de l'énoncé précis des demandes de données auprès des différents gestionnaires de bases administratives : définition des variables et leurs spécifications (situation dans le temps, format, mode d'extraction de l'échantillon,...), en même temps que la méta-information nécessaire à l'exploitation de cette information et à la vérification de celle-ci quant à sa validité et à sa fiabilité.
- inventaire et prise en considération des recherches, en cours ou achevées, menées en la matière.

Phase 2 : (mars 2006 – octobre 2006)

- examen qualitatif de fichiers-tests, poursuivant 2 objectifs :
 - (1) préciser plus avant la demande de communication de données et la modifier s'il y a lieu (choisir, parmi plusieurs sources, celle qui est qualitativement la meilleure ; clarifier les aspects techniques liés au format des données et

permettre une harmonisation optimale en tenant compte de la mise en relation avec d'autres sources, et

(2) préparatifs en vue du traitement final des fichiers de recensement administratifs (phase 3) : étude préliminaire concernant la réalisation de coupes statistiques dans les base de données administratives et évaluation des problèmes ; effets du nouveau mode d'observation.

- sont concernées ici e.a.: toutes les activités constitutives, depuis la transaction des données sous leur forme originelle, jusque et y compris la production de statistiques, la mise en relation d'informations d'origine différente, les garanties de confidentialité, les contrôles et l'analyse de la qualité (e.a. données complètes ou non, doublons, cohérence interne, indice temporel des relevés, ...), la définition des procédures de *toilette* des données.

Phase 3 : (novembre 2006 – octobre 2007)

- réception des fichiers de recensement administratifs (date de référence 1/1/2006).
- exploitation des fichiers en plusieurs phases (avec le soutien logistique et technique de la Direction Statistique et I.C.T.).
- *toilette* des données ; harmonisation d'un identificateur anonyme permettant des mises en relation sans identification ; cohérence interne et contrôle au sein de la source.
- mise en relation, contrôles de cohérence entre sources ; traitement des valeurs manquantes ; caractérisation des variables et des codes (méta-données).
- création de fichiers de recensement finis, documentés et exploitables.
- Rédaction d'un rapport « Qualité des données administratives de recensement ».

Phase 4 : (Juillet 2007 – Août 2008)

- production et description des résultats du recensement 2006
- réalisation de croisements, tableaux, cartes, indicateurs socio-économiques
- résultat final *scientifique* : la situation socio-économique belge en 2006 (énoncé précis en fonction de la qualité des données)
- résultat final *fonctionnel* : vers un système administratif de collecte de données et de production de statistiques socio-économiques en Belgique.

2. Pour l'institution publique

Phase 1 : (septembre 2005 – juin 2006)

- Prise de contact (réitérée) avec les gestionnaires de bases de données administratives afin d'amorcer la concertation au sujet de la transaction de données en vue de recensements administratifs.
- Désignation de responsables pour les différentes tâches particulières et pour le suivi des dossiers relatifs à la communication de données.
- Phase de concertation : déléguer des responsables de la Direction Statistique et d'I.C.T. aux réunions de travail, pourvoir de personnel les structures permanentes liées à la communication de données dans le cadre des recensements administratifs.

- Énoncé plus précis des demandes de communication de données auprès des différents gestionnaires de bases de données administratives : spécifications techniques (format, ...), et aspects pratiques de la transaction.

Phase 2 : (mars 2006 – octobre 2006)

- Mise en place et développement des bases de données statistiques, poursuite du projet « DEWOLO » : Informatique - infrastructure, structure interne de la base de données, modèles de données, requêtes, les objets et leurs relations (unités géographiques, logements, ménages, noyaux familiaux, ...).
- Alimentation des bases de données à partir de fichiers (fichiers-tests administratifs, informations issues du recensement, base de données consignait les adresses avec leur notation) et exploitation (prélèvement d'échantillons et établissement de liens en vue d'étude par l'équipe de recherche, procédures de mise à jour de l'information à l'intérieur de la base de données).

Phase 3 : (novembre 2006 – octobre 2007)

- Réception des fichiers de recensement administratifs (date de référence 1/1/2006).
- Création du fichier « recensement 2006 » au sein de la base de données.
- Répartition des tâches de *toiletage* : l'équipe de recherche élabore une procédure de *toiletage* des données et la met à l'essai sur des échantillons, la Direction Statistique / I.C.T. la met en œuvre pour l'ensemble de la population et s'engage à faire le *retour d'expérience* : *toiletage* des données, harmonisation d'un identificateur anonyme permettant des mises en relation sans identification, cohérence et contrôle au niveau de la source.
- Exploitation des fichiers de recensement 2006.

Phase 4 : (Juillet 2007 – Août 2008)

- Exploitation de la base de données : poursuite de la diffusion de résultats anonymisés (si la qualité en est garantie).
- Suivi longitudinal : renouvellement de l'information administrative, recours à de nouvelles sources.
- Publication et diffusion du résultat final *scientifique* : « La situation socio-économique belge en 2006 » (énoncé précis en fonction de la qualité des données).
- Publication du résultat final *fonctionnel* : vers un système administratif de collecte de données et de production de statistiques socio-économiques en Belgique.

Ci-après, synthèse de la chronologie de l'affectation du personnel et timing du projet.

09/	11/	01/	03/	05/	07/	09/	11/	01/	03/	05/	07/	09/	11/	01/	03/	05/	07/
10	12	02	04	06	08	10	12	02	04	06	08	10	12	02	04	06	08
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
05	05	06	06	06	06	06	06	07	07	07	07	07	07	08	08	08	08

Date de référence du test : 1/1/2006																	
Début																Fin	
4E	4E	4E	4E	4E	4E	4E	4E	4E	4E	4E	4E	4E	4E	4E	4E	4E	4E
TP	TP	TP	TP	TP	TP	1E	1E	1E	1E	1E	1E	1E	1E	1E	1E	1E	1E
						TP	TP	TP	TP	TP	TP	TP	TP	TP	TP	TP	TP
												1E	1E	1E	1E	1E	1E
												TP	TP	TP	TP	TP	TP
Début phase 1					Fin phase 1		Début phase 3					Fin phase 3					
					Début phase 2		Fin phase 2					Début phase 4					Fin phase 4

4E	4E	4E	4E	4E	4E	5E	5E	5E	5E	5E	5E	6E	6E	6E	6E	6E	6E
TP																	

Conditions particulières

a. suggestions de composition du comité d'accompagnement :

- représentants de la Politique scientifique fédérale, de la Direction Statistique et de ICT ;
- en outre, il serait souhaitable que soient représentés la Commission pour la protection de la vie privée ainsi que les différentes institutions publiques détentrices ou gestionnaires de registres administratifs concernés, à savoir :
 - le Registre national des personnes physiques ;
 - la Banque-carrefour de Sécurité sociale ;
 - l'Administration du Cadastre ;
 - les institutions régionales ou communautaires compétentes pour l'enseignement.

b. clause de confidentialité des données :

sauf révision préalable de la loi statistique, un contrat de confidentialité des données devra être signé par l'équipe de recherche pour la mise à disposition de données individuelles anonymisées. L'équipe de recherche devra par ailleurs se conformer aux exigences formulées par les institutions fournissant des données ou par le comité d'accompagnement.

c. présence de l'équipe de recherche dans l'institution :

la présence de l'équipe de recherche au sein de l'institution n'est pas requise. Toutefois, les différents membres et plus particulièrement celui qui sera chargé de la coordination des travaux et des relations avec la Direction Statistique et ICT devront rester en contact permanent avec ces institutions,

participer aux réunions de concertation lorsqu'ils y seront conviés et répondre aux exigences émises par le comité d'accompagnement.

d. Autres

La Direction Statistique et ICT prévoient ensemble un personnel qualifié correspondant à 5 ETP pour la réalisation des bases de données visant à l'exploitation et la mise à jour des informations du recensement. En interne, une demande de développement en ce sens a été introduite. En parallèle, le potentiel scientifique nécessaire à l'exécution des activités de l'équipe de recherche est estimé au niveau du personnel à 5 ETP pendant 3 ans mais sa mise en oeuvre est progressive en fonction des exigences du projet. Pour l'attribution de l'ensemble des tâches au personnel de(s) (l') équipe(s) de recherche, la répartition suivante est proposée à titre d'exemple :

- un premier lot de tâches concerne la coordination scientifique et organisationnelle, la liaison avec la Direction Statistique et ICT, le suivi scientifique et administratif ainsi que l'élaboration du rapport du projet en tant qu'ensemble. Cette mission peut être remplie par 1ETP pendant la durée complète du projet.
- un deuxième paquet concentre les aspects base de données, gestion et exploitation des données, mise à jour, couplage, intégration d'informations partielles et autres aspects techniques, statistiques et méthodologiques liés à l'interconnexion de données. Ce volet requiert aussi 1ETP pendant la durée complète du projet.
- par ailleurs, 2ETP la première année et 3ETP par après sont prévus pour des occupations à thème spécifique se concentrant sur des sources déterminées et/ou des domaines de l'information socio-économique (démographie et famille, enseignement, travail, santé, habitat, mobilité,...). On estime nécessaire qu'autour de chaque thème partiel, les chercheurs soient impliqués dès le départ. Les équipes de recherche seront cependant renforcées à partir de la deuxième année, une fois les fichiers test ou les échantillons définitifs disponibles.
- enfin 1ETP supplémentaire est prévu pour la troisième année de travail. A côté de la finalisation et du rapport de l'étude, il faut encore veiller à la consolidation de la base de données, à la diffusion et l'argumentation des résultats ainsi qu'au transfert de connaissance de l'équipe de recherche à la Direction Statistique et à ICT.